

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 13 septembre 2019

8 ème Commission N° CP-2019-8-8-3

Service instructeur DECS - service appuis et ressources

Service consulté

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLEGES PRIVES EN 2019

Résumé: Le présent rapport propose d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement en faveur des collèges privés pour un montant total de 350 000€, et d'autoriser la signature des conventions correspondantes, selon le modèle joint

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la 8ème Commission réunie le 28 juin 2019.

La Commission Education et Jeunesse, au cours de sa séance du 28 juin 2019, a examiné huit demandes d'aide financière émanant de collèges privés du Haut-Rhin et a proposé de financer toutes les opérations pour un montant total de 350 000 €.

Conformément à l'article L. 442-7 du Code de l'éducation, une convention doit être passée avec l'établissement bénéficiaire, à l'occasion de l'attribution de chaque subvention. L'adoption définitive de ce programme d'aides aux établissements d'enseignements privés nécessite également un avis préalable du Conseil Académique de l'Education Nationale. Celui-ci s'est réuni le 22 mai 2019 et a donné un avis favorable sur l'ensemble des dossiers.

En conclusion, il vous est proposé:

• d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois des subventions d'investissement, détaillées dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport, pour un montant global de 350 000 € et de prélever les crédits correspondants sur le programme E252 imputations 204-20-20422-2592 service 003.

• d'approuver le modèle de convention joint en annexe 2 au rapport, et de m'autoriser à signer les conventions à passer avec les établissements, selon ce modèle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT